



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 09 JUILLET 2021

Etaient Présents : Philip LALLEMENT - MAIRE

Bruno FORT – Sophie GROS - Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD – Christian COCHET, adjoints.

David COUNORD - Marie DICORATO - Patricia JANDET - Annabelle LEANDRO – Thierry LEGER - Céline MAFFRE
- Francisco MARTINEZ conseillers municipaux.

Absents excusés : Julio CASTANEDA - Christine LECHON - - Bernard MICHAUD – Frédérique MOISSET et Philippe NARDIN.

Pouvoirs : Christine LECHON à Bruno FORT – Julio CASTANEDA à Christian COCHET – Bernard MICHAUD à Cécile MICHAUD – Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD et Philippe NARDIN à David COUNORD -

Secrétaire de séance : Francisco MARTINEZ

Rédactrice du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Communication du Maire sur décisions en vertu de sa délégation générale :
Signature du contrat de Maîtrise d'œuvre avec ESPACE PROJET ARCHITECTURE pour les travaux d'extension du groupe scolaire.

Délibérations

- Convention de transfert et de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec le SIEA
- Installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes de Chazey-Bons : demande de subvention dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- Demande de subvention pour remplacement du tableau électrique STEP de l'Abbaye
- Crise Covid - Plan de relance de l'Etat : volet renouvellement forestier – ONF plantation de chênes – Parcelle 9 lieu-dit « Le Cluzy »
- Mise en affouage de la parcelle 9 avant plantation
- Conservatoire de musique de Belley : demande de participation ville de Belley
- ENEDIS : convention de servitudes pour enfouissement câble électrique
- CNAC dossier FONCIERE CHABRIERES : mandat spécial au Maire
- Subventions aux associations
- Accroissement temporaire d'activité (transfert des données du site internet obsolète vers le nouveau site)

Informations diverses

- Comptes rendus techniques et financiers SOGEDO exercice 2020
- Désignation d'un représentant à la CLECT
- Précisions sur la rentrée scolaire 2021/2022

La séance est ouverte, Monsieur Francisco MARTINEZ est nommé secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 29 Mars 2021

Monsieur Christian Cochet demande qu'une précision soit apportée car il a été omis de faire état de la démission, annoncée en séance, de Madame Magali LOWE qui n'est donc plus membre du conseil municipal de la commune. Adopté à l'unanimité.

En préambule et avant de passer à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire 2 annonces importantes :

- 1/ Ouverture officielle d'une 6^{ème} classe à la prochaine rentrée. Mr Lallement se réjouit de cette nouvelle. C'est une victoire pour la commune et pour le groupe scolaire. Il se félicite de la bonne anticipation de l'équipe municipale qui travaille depuis des mois sur le projet d'extension du bâtiment. Pendant la durée des travaux la salle de motricité accueillera les élèves (protection du sol souple réalisée durant l'été).
- 2/ Restructuration du Bricomarché – Avis favorable obtenu en CNAC ce 8 juillet – Mr Lallement a fait le déplacement à Paris pour défendre la position de la commune sur ce dossier. Le lancement des travaux est prévu courant 2022. C'est une excellente nouvelle pour la commune car l'impact visuel de la ZA PENAYE sera très nettement amélioré.

Ensuite, conformément à la délibération du 16 juin 2020 par laquelle le conseil municipal lui a donné délégation générale, Monsieur le Maire indique avoir signé avec ESPACE PROJET ARCHITECTURE un contrat de maîtrise d'œuvre (MO) d'un montant de 27 500 € HT soit 33 000 € TTC pour les travaux d'extension du groupe scolaire « La Louvatière ».

Le conseil municipal passe à l'étude des points programmés.

- **DELIBERATIONS**

- ✓ **Convention de transfert et de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec le SIEA**

Il est rappelé à l'assemblée que la loi POPE (Programmation des Orientations de la Politique Energétique) du 13/07/2005 a fondé le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). La convention proposée par le SIEA a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la commune confie au syndicat la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energies issus d'opérations réalisées sur ses biens propres ou les biens de tiers dans le cadre de ses missions et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production.

Deux possibilités sont offertes :

- Soit le SIEA procède lui-même à un dépôt des dossiers,
- Soit il conclut un accord financier préalable aux travaux avec un Obligé – il s'agit des vendeurs d'énergie soumis à obligations d'économies d'énergie – qui effectuera lui-même le dépôt à l'issue de l'opération.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention avec le SIEA : accepté à l'unanimité (*Mme Dicorato étant absente au moment de la délibération, elle n'y a pas pris part*).

- ✓ **Installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes de Chazey-Bons : demande de subvention dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes en remplacement de l'actuelle chaudière à fuel.

Il donne connaissance des devis et indique que le choix s'est porté sur la proposition la mieux disante qui s'élève à 16 312 € HT.

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent faire l'objet d'aide du département et de l'état dans le cadre de la DSIL.

Il propose donc de solliciter l'attribution de subventions et dans cette perspective, il communique le plan de financement qui s'établit comme suit :

Montant HT des travaux	=	16 312 €
Subvention DEPARTEMENT	=	3 263 €
Subvention ETAT – DSI	=	6 524 €
Fonds propres	=	6 525 €

La proposition de Monsieur Lallement est adoptée à l'unanimité (*Mme Dicorato étant absente au moment de la délibération, elle n'y a pas pris part*).

✓ **Demande de subvention pour remplacement du tableau électrique de la STEP de l'Abbaye**

Monsieur LALLEMENT communique le devis établi par la SOGEDO qui s'élève à 19 791 € pour une armoire électrique avec télégestion.

Il indique que ces travaux permettront la mise en place d'une surveillance indispensable pour éviter les dysfonctionnements non détectés en cas de coupure électrique, comme cela a pu être le cas.

Invité à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le remplacement du tableau électrique de la STEP de l'Abbaye.

✓ **Crise Covid - Plan de relance de l'Etat : volet renouvellement forestier – ONF plantation de chênes – Parcelle 9 lieu-dit « Le Cluzy »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 13 février dernier relative au plan de relance de l'Etat - volet renouvellement forestier – pour la reconstitution de parcelles forestières (plantation de Douglas suite à une attaque de scolyte de l'Epicea). Il indique que l'ONF propose cette fois la plantation de chênes et de noyers sur la parcelle 9 lieu-dit « Le Cluzy » (suite à l'attaque des frênes par la Chalarose du frêne).

Ces travaux pouvant également être subventionnés à hauteur de 13 728 € pour un montant prévisionnel de 18 960 € HT.

Emile Perraud (artisan élagueur paysagiste) indique que l'espèce proposée ne lui semble pas adaptée à la nature du sol de cette parcelle. Il aimerait qu'un sondage soit réalisé car, selon lui, le terrain est beaucoup trop humide pour des chênes. Il suggérerait plutôt la plantation de peupliers. Thierry Leger partage cet avis sur la pertinence d'une étude du sol préalablement à la décision. La discussion s'engage.

Arrivée de Madame Dicorato à 20 h 05.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le report de cette délibération à une séance ultérieure. Cette proposition est rejetée par une majorité de membres qui souhaite un vote immédiat.

Le conseil municipal se prononce en faveur de proposition de l'ONF par 13 voix POUR, 2 voix CONTRE (Emile PERRAUD et Frédérique MOISSET) et 3 ABSTENTIONS (Thierry LEGER, David COUNORD et Philippe NARDIN).

✓ **Mise en affouage parcelle 9 avant replantation**

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente relative au plan de relance de l'Etat, volet renouvellement forestier, pour la plantation de chênes sur la parcelle n°9 au lieu –dit « Le Cluzy ».

Il précise qu'avant de procéder à la plantation il est nécessaire de réaliser le nettoyage complet de la parcelle actuellement boisée par des frênes.

Il indique qu'en raison de leur qualité, ces arbres ne peuvent être destinés qu'à un usage domestique en bois de chauffage, c'est pourquoi la mise en affouage de cette parcelle a été évoquée avec les services de l'ONF. Il est proposé de fixer le prix de la coupe à 50.00 € (tarif actuel pour les coupes affouagères de la commune) et de découper la parcelle en 10 lots.

Ces coupes seront prioritairement attribuées aux personnes domiciliées dans la commune selon leur ordre d'inscription. Le travail devra impérativement être achevé avant le 31/03/2022. Les personnes intéressées devront se faire connaître en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. En cas de demandes inférieures à 10, plusieurs lots pourront être attribués à un même affouagiste.

L'ONF sera chargé de contrôler l'exécution de ces coupes en lien avec les garants de la commune.

Le conseil municipal par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Emile PERRAUD et Frédérique MOISSET) valide cette proposition et autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

✓ **Conservatoire de musique de Belley – Demande de participation**

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de la ville de Belley proposant un partenariat avec le conservatoire de musique de Belley afin de faire bénéficier les enfants de la commune qui y pratiquent une activité musicale d'un tarif préférentiel.

Monsieur Lallement précise que dans ce contexte la participation versée ne donne lieu qu'à un avis consultatif sur le fonctionnement de l'établissement.

Il estime que si la commune s'engage financièrement elle doit pouvoir prendre part aux décisions et dans cette configuration, pour sa part, tout partenariat est exclu.

Il demande au conseil municipal d'émettre un avis.

Après échanges et demandes de précisions, l'assemblée se réserve le droit de réviser sa position mais ne souhaite pas, dans le contexte évoqué, délibérer ce jour en faveur d'un partenariat avec engagement financier.

Monsieur le Maire s'abstient et charge la commission sport/solidarité/animation/vie associative/culture d'étudier le dossier qui sera revu ultérieurement en séance de conseil municipal.

✓ **Convention de servitude ENEDIS**

Monsieur le Maire rappelle que l'implantation sous la ligne électrique, des containers de tri sélectif (TRIMAX) sur la route de Belley, aux abords du garage automobile 3D, complexifie les opérations de ramassage.

Le déplacement de cette ligne avait fait l'objet d'une première étude par les services techniques de la communauté de communes Bugey Sud, en lien avec le précédent exécutif communal, sans aboutir.

Monsieur le Maire indique qu'il a repris le dossier et obtenu d'ENEDIS l'enfouissement de la portion de ligne surplombant l'aire dédiée au tri sélectif, sans frais pour la collectivité.

Le bureau d'études ARKALI a été mandaté par ENEDIS pour réaliser l'étude technique concernant cette affaire.

Afin de finaliser cette opération une convention de servitude doit être signée entre ENEDIS et la commune. Monsieur Lallement sollicite l'accord du conseil municipal. Accepté à l'unanimité.

✓ **Attribution d'une subvention aux associations communales**

Sur proposition du Maire, après avis des commissions sport/solidarité/animation/culture et finances, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'attribuer une subvention de 500.00€ - cinq cents euro – aux associations ci-dessous :

- SOU DES ECOLES
- GYM+
- AS FOOT
- CLUB DE L'AMITIE
- COMITE DE FLEURISSEMENT

- ASSOCIATION SAINT VERAN
- ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE DE CRESSIEU
- AMICALE DES POMPIERS
- ASSOCIATION POUR LES ORPHELINS D'HAÏTI
- UNION CRESSOLANNE
- SOCIETE DE CHASSE DE CHAZEY-BONS
- SOCIETE DE CHASSE DE PUGIEU « La petite St Hubert »
- SOCIETE DE PECHE DE CHAZEY-BONS
- AUSTIN'S COUNTRY

✓ **Accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire rappelle le choix du prestataire et les conditions de mise en place du nouveau site internet de la commune. Il précise que dans un souci d'économie les élus en charge du pilotage de cette opération s'étaient montrés volontaires pour effectuer les opérations de migration des données de l'ancien site vers le nouveau. Or, il s'avère que c'est un travail technique bien plus complexe qu'il n'y paraissait et, ce que déplorent Mrs Lallement, Fort, Martinez et Counord, le prestataire ne les a pas mis en garde.

Ces difficultés entraînent une surcharge significative de travail que les 2 agents titulaires ne pourraient assumer, d'autant que des compétences spécifiques s'avèrent indispensables pour mener à bien cette opération dans un délai très court. Monsieur le Maire précise encore qu'il est impératif de rétablir au plus vite l'accès aux informations municipales.

C'est pourquoi dans ce contexte particulier il propose de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} août dédié à la mise en service du nouveau site internet de la commune (temps de travail global nécessaire estimé à 121 heures). Accepté à l'unanimité moins 2 absents (Bruno FORT et Christine LECHON).

• **INFORMATIONS**

- ✓ Présentation des comptes rendus techniques et financiers de la SOGEDO 2020
- ✓ Information de Mr le Maire sur la désignation de Mr Philippe Nardin comme représentant de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h00.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 09 juillet 2021.

A Chazey-Bons, le 10 juillet 2021

Le Maire, Philip LALLEMENT

